



COMPTES BANCAIRES DANS SUCCESSION

Par **legrand52**, le **26/02/2013** à **18:51**

Bonjour,

J'ai 60 ans. Je suis père de 2 enfants d'un 1er lit. Veuf, je me suis remarié avec une femme ayant aussi 2 enfants d'un 1er lit (régime communauté réduite aux acquêts, assortie d'une donation au dernier vivant).

A mon décès, la maison que j'ai construite avec ma 1ère épouse, décédée, reviendra en nu-propriété à mes 2 enfants (50% chacun, ma 2è femme ayant l'usufruit).

Nous disposons de 2 comptes-joints à la banque et de chacun plusieurs comptes personnels (LDD, Livret A, PEA, ...).

Si je décède en premier, qu'en deviendra-t-il de MES comptes ? (je voudrais protéger au maximum ma femme pour éviter qu'elle ne soit dans le besoin financier).

Si elle décède en premier, qu'en deviendra-t-il de SES comptes ? Ses 2 enfants seront-ils protégés ?

Merci d'avance pour votre réponse.